



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2025
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2785 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 2026 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. Il couvre les principaux faits survenus depuis le précédent rapport, en date du 27 juin 2025.

II. Politique et bonne gouvernance

Évolution de la situation politique

2. Le processus politique haïtien est entré dans les derniers mois de la mise en œuvre de l'accord de gouvernance transitoire convenu en mars 2024, qui prévoyait le transfert de l'autorité aux représentants élus d'ici le 7 février 2026. Dans un contexte de violence persistante des gangs, les autorités de transition n'ont pas encore annoncé officiellement le calendrier du référendum constitutionnel et des élections, bien que les préparatifs techniques se poursuivent. Sur le plan de la sécurité, la Police nationale d'Haïti, les Forces armées d'Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont continué à mener des opérations contre les gangs dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, mais n'ont pas été en mesure de reprendre les quartiers contrôlés par ces derniers. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité, le 30 septembre, a adopté la résolution [2793 \(2025\)](#), autorisant les États Membres à procéder à la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à la Force de répression des gangs, en étroite coopération et coordination avec le Gouvernement d'Haïti et avec le soutien logistique d'un bureau d'appui des Nations Unies. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH, Carlos Ruiz Massieu, est arrivé dans le pays le 2 août et collabore activement depuis avec les autorités nationales, les dirigeants des partis politiques, les organisations de la société civile et les représentants de la communauté internationale pour encourager un dialogue interhaïtien sans exclusive, réduire les tensions politiques et soutenir les efforts menés au niveau national pour rétablir les institutions démocratiques et renforcer la stabilité politique et les droits humains.

3. En tant que membre assurant la coordination tournante du Conseil présidentiel de transition du 7 mars au 7 août, Fritz Jean s'est efforcé de maintenir la cohésion



entre les autorités de transition et de résoudre les problèmes systémiques qui touchent l'administration publique, notamment le manque de transparence, et la sécurité nationale. Il a mis en place une ligne nationale directe permettant aux citoyens de signaler les cas de corruption et de malversation qui se produisent dans les institutions publiques. À la suite d'un appel à la négociation lancé le 15 juillet par un chef de gang visé par les sanctions de l'ONU, le Conseil présidentiel de transition a publié le 21 juillet une déclaration rejetant le dialogue avec les gangs et réaffirmant que la justice, la lutte contre l'impunité et les mesures de réparation en faveur des victimes demeuraient des priorités essentielles de la transition. Le 7 août, Laurent Saint-Cyr, représentant du secteur des affaires, a assumé la coordination tournante et s'est engagé à restaurer l'autorité de l'État, à représenter tous les Haïtiens et à renforcer la cohésion entre les autorités de transition, en appelant au dialogue inclusif et à l'unité nationale. Les 10 et 11 août, il a rencontré les anciens présidents Jean-Bertrand Aristide, Jocelerme Privert et Prosper Avril, pour discuter de questions de gouvernance, de la réforme institutionnelle, de la sécurité et des élections.

4. À l'approche de l'échéance fixant au 7 février la fin de la transition politique, les parties prenantes nationales ont exprimé des points de vue divergents sur le maintien ou la modification des dispositions actuelles de l'accord de gouvernance transitoire, en particulier si les élections ne sont pas organisées à temps. Beaucoup se sont inquiétés du risque de vide politique, et d'autres ont avancé d'autres propositions ou appelé au dialogue sur les ajustements possibles du cadre actuel. Le 13 août, des groupes politiques, dont l'Accord du 21 décembre, Les engagés pour le développement et le Collectif du 30 janvier, ont appelé à un dialogue national inclusif sur de nouvelles dispositions. Le même jour, le Bureau de suivi de l'Accord Montana a proposé la création d'un Conseil présidentiel de transition composé de trois membres et d'un organe de contrôle chargé de surveiller l'action menée par le Gouvernement. Le 20 août, une coalition d'organisations politiques et de la société civile, parmi lesquelles le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes, Force louverturienne, En avant, l'Initiative du 24 Avril 2025 et le Collectif du 4 décembre 2013, a demandé au Conseil présidentiel de transition de se retirer à la fin de son mandat, préconisant de nommer à sa place un juge de la Cour de cassation pour assurer la présidence de la transition avec un Premier Ministre choisi à l'issue de consultations. En revanche, plusieurs personnalités politiques, dont un groupe d'anciens premiers ministres, ont proposé une prolongation d'un an, à compter du 7 février 2026, dans le cadre d'un nouvel accord politique, devant conduire à un référendum constitutionnel et à des élections d'ici octobre 2026.

5. Les partenaires régionaux et internationaux ont continué à soutenir les initiatives menées en faveur du dialogue. Le 1^{er} juillet, le groupe d'éminentes personnalités de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a repris ses consultations avec des acteurs haïtiens du cercle politique et de la société civile. Lors de la réunion des chefs de gouvernement de la CARICOM à Montego Bay (Jamaïque), du 6 au 8 juillet, le coordonnateur du Conseil présidentiel de transition a sollicité une assistance accrue de la part des institutions de sécurité, en faisant valoir que l'amélioration de la sécurité était essentielle à la tenue d'élections crédibles. Le 20 août, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) a présenté à son Conseil permanent une feuille de route intitulée « Vers une feuille de route pour la stabilité et la paix menée par Haïti avec le soutien régional et international », articulée autour de cinq axes incluant la sécurité, la réponse humanitaire, le consensus politique, les élections et le développement. Le 27 août, le Premier Ministre d'Haïti, Alix Fils-Aimé, lors d'une réunion du Groupe des Amis d'Haïti tenue à Washington, a salué la feuille de route comme étant une base permettant d'aligner le soutien régional et international sur les priorités nationales, à savoir la sécurité, les élections et les réformes institutionnelles.

6. Lors de sa première réunion avec les autorités nationales le 11 août, le Représentant spécial du Secrétaire général a insisté sur la nécessité de faire davantage de progrès en matière de sécurisation du pays et de préparation des élections, tout en préservant la stabilité politique et en faisant respecter les principes de bonne gouvernance. Face à la frustration exprimée par les parties prenantes haïtiennes lors des consultations tenues les 12 et 13 août concernant les enjeux en matière de sécurité, le Représentant spécial a réaffirmé qu'un dialogue inclusif et constructif mené par les Haïtiens était la seule voie viable pour parvenir à un consensus renouvelé sur les moyens de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections.

7. Pour accroître la participation des acteurs régionaux, le Représentant spécial s'est rendu le 11 août en République dominicaine et a rencontré le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la défense pour discuter de l'assistance internationale à la sécurité en Haïti et de l'importance des bons offices du BINUH dans l'appui au processus politique haïtien. Lors d'une réunion avec le coordonnateur du Conseil présidentiel de transition, organisée lors de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a relevé l'importance de l'unité entre les acteurs nationaux pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition. Lors d'une série de réunions de haut niveau sur Haïti, tenues en marge du débat général, le Représentant spécial a lancé un appel en faveur d'un appui international solide pour aider Haïti à faire face à la crise complexe qu'il traverse. Il a également souligné le rôle du BINUH dans le soutien d'un processus politique porté par les Haïtiens, en insistant sur l'importance d'un dialogue inclusif entre les Haïtiens.

Préparation des élections

8. Le 3 juillet, un décret établissant le cadre légal pour l'organisation d'un référendum constitutionnel a été promulgué, prévoyant pour la première fois la participation de la diaspora haïtienne et fixant un délai de 60 jours entre la publication du projet de constitution et la tenue du référendum. Les 15 et 16 août, des groupes politiques, des organisations de la société civile et des organisations d'inspiration religieuse, y compris la Conférence des évêques catholiques, ont averti que préconiser une révision constitutionnelle dans le contexte fragile actuel risquait d'attiser les tensions. Le 25 août, le barreau de Port-au-Prince s'est fait l'écho de ces avertissements, soulignant les failles constitutionnelles et juridiques qui pourraient saper la crédibilité et la légitimité de cette réforme.

9. Le 28 août, le Président du Comité de pilotage de la conférence nationale a soumis un projet de constitution révisé au Conseil présidentiel de transition, soulignant qu'il avait recueilli le soutien de certaines parties prenantes en Haïti et au sein de la diaspora, bien qu'il soit loin de faire l'unanimité. Les appels de certains en faveur d'une assemblée constituante se sont poursuivis, tandis que d'autres estimaient qu'il faudrait créer des conditions adéquates en matière de sécurité et sur le plan politique avant toute nouvelle avancée.

10. Malgré l'environnement difficile et l'incertitude entourant le calendrier électoral, le Conseil électoral provisoire a poursuivi ses préparatifs techniques. Grâce à une l'assistance technique et logistique de l'ONU et à l'appui en matière de sécurité que lui ont fourni la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti, le Conseil a achevé l'évaluation des centres de vote dans 9 des 10 départements le 21 juin. Dans le département de l'Ouest, où la plupart des électeurs sont inscrits, l'insécurité a restreint l'accès à 5 des 20 communes. La liste du Conseil indique que le nombre de centres de vote est actuellement de 1 309 pour un nombre d'électeurs estimé à 6,2 millions, dont 51,6 % sont des femmes. À ce jour, environ 460 membres du personnel des bureaux départementaux et communaux ont suivi une formation sur les procédures électorales.

11. Le 5 août, le Conseil électoral provisoire a soumis à l'exécutif un plan opérationnel révisé et un budget de 136,5 millions de dollars pour la première phase des élections, évoquant les coûts liés à l'insécurité, les investissements supplémentaires et les arriérés de salaires accumulés.

12. L'appui de l'Organisation s'est poursuivi grâce au projet intégré dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), complété par le rôle consultatif et technique du BINUH. Le 2 juillet et le 19 août, lors de visites au Conseil électoral provisoire, le Premier Ministre et des membres du Conseil présidentiel de transition ont réaffirmé leur engagement à organiser un processus électoral inclusif et crédible.

III. Sécurité, état de droit et droits humains

Violence armée

13. Les activités et l'expansion des gangs ont ralenti dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en raison des affrontements permanents entre les gangs armés et les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense. Cependant, les gangs ont continué à s'étendre dans les zones périphériques de la capitale, notamment à Kenscoff et Cabaret (département de l'Ouest), ainsi que dans les départements de l'Artibonite et du Centre, et une nouvelle attaque a eu lieu dans le département du Nord-Ouest.

14. Les gangs continuent de se livrer à des violations des droits humains, notamment à des assassinats ciblés, des atteintes à l'intégrité physique, des privations de liberté, des extorsions et des actes d'esclavage sexuel. Ils ont continué à tuer les habitants soupçonnés de coopérer avec la police ou de désobéir aux règles des gangs, et les femmes et les jeunes filles seraient victimes de viols en guise de « punition ». Les points de contrôle illégaux, les vols et les destructions de biens ont également porté atteinte aux droits sociaux, économiques et culturels.

15. Entre le 1^{er} juin et le 31 août, le BINUH a enregistré 2 123 victimes d'homicides volontaires dans tout le pays, dont 161 femmes, 16 filles et 29 garçons, soit une baisse de 10 % par rapport aux 2 364 victimes enregistrées entre mars et mai. Cependant, le nombre d'homicides volontaires a augmenté de façon spectaculaire dans les départements de l'Artibonite et du Centre, où il a été fait état de 1 303 victimes entre janvier et août, contre 419 au cours de la même période en 2024, soit une augmentation de 210 %. Du 1^{er} juin au 31 août, les gangs ont enlevé 334 personnes, dont 69 femmes, 10 filles et 14 garçons, contre 328 enlèvements enregistrés au cours des trois mois précédents.

16. À Kenscoff, les gangs ont intensifié leurs attaques contre les villages agricoles afin d'étendre leur contrôle territorial, creusant des tranchées pour bloquer les véhicules blindés de la police. En juillet et en août, 4 policiers ont été tués, au moins 10 ont été blessés, 3 véhicules blindés ont été détruits et le poste de police de Furcy a été incendié. Au cours de la même période, 22 résidents (11 hommes, 10 femmes et 1 enfant) ont été tués et 9 hommes ont été blessés. Le 19 août, l'explosion accidentelle d'un drone a tué 2 policiers et en a blessé 6 autres. Les membres du gang se sont également emparés temporairement d'un site de communication stratégique de l'Office national de l'aviation civile, qui a été repris par la police le 25 août. Dans le département de l'Ouest, les 11 et 12 septembre, une attaque de gang contre le village de Labodrie à Cabaret a fait plus de 42 morts, les assaillants s'en étant pris aveuglément aux habitants et ayant mis le feu à leurs biens.

17. En juillet et en août, les gangs ont poursuivi leurs activités et ont continué à commettre des violations à Mirebalais et dans les zones environnantes du département du Centre. Le 3 juillet, des gangs ont attaqué Lascahobas, près de la frontière avec la

République dominicaine, tuant au moins neuf personnes, dont un policier, en blessant plusieurs autres et déplaçant les habitants. Les affrontements ont repris le 7 août à Lascahobas et Mirebalais. Le 25 août, les forces de sécurité nationales ont mené une opération à Mirebalais, reprenant le contrôle de cette zone. Dans l'Artibonite, les attaques perpétrées au cours de la même période ont fait 42 morts et 29 blessés parmi les habitants, et le commissariat de Marchand Dessalines a été incendié et celui de Liancourt détruit le 15 septembre. Le 18 septembre, des gangs ont attaqué Bassin-Bleu, dans le département du Nord-Ouest, tuant une personne et brûlant le poste de police. Ces assauts soulignent la capacité des gangs de consolider leur contrôle dans un couloir allant du Centre à l'Artibonite, en tirant parti de présence limitée des forces de l'ordre et des obstacles logistiques.

18. Le 13 juillet, les autorités haïtiennes ont saisi plus de 1 045 kilogrammes de cocaïne au large de l'île de la Tortue (département du Nord-Ouest), la plus importante saisie de drogue dans le pays depuis trois décennies. L'opération, au cours de laquelle au moins une personne a été tuée, a mis en évidence le fait que le pays continue d'être utilisé comme plaque tournante par les réseaux régionaux de trafiquants.

Faits nouveaux liés à la police

19. Suite à la nomination d'un nouveau Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti le 7 août et à la déclaration d'un état d'urgence de trois mois dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, il a été procédé à des changements parmi les membres du haut commandement de la police. Ces mesures visaient à revitaliser l'institution et à en préserver sa cohésion, à renforcer les stratégies antigang et à améliorer la coordination entre les forces de sécurité et les autorités civiles.

20. Au 31 août, les effectifs de la Police nationale d'Haïti étaient de 13 501 agents, dont 1 776 femmes (13,2 %). Entre juin et août, la Police nationale d'Haïti a fait état de la perte de 27 agents, dont 13 ont été tués par balles. Début octobre, environ 892 nouvelles recrues, dont 161 femmes (18 %), faisant partie de la trente-cinquième promotion ont commencé à suivre une formation de base. De graves lacunes opérationnelles persistent : sur 116 véhicules blindés, 25 ne sont pas opérationnels, 23 ont été détruits lors d'opérations et 2 seraient aux mains de gangs. Sur les 413 postes de police que compte le pays, 79 ne sont toujours pas opérationnels.

21. Malgré ces difficultés, les infrastructures et les capacités opérationnelles ont été renforcées. Grâce à l'aide internationale, le poste de police de Champ-de-Mars a été rénové et 24 véhicules et 8 ambulances ont été livrés. Le 7 septembre, le Gouvernement a fourni à la police 10 véhicules blindés et des équipements de protection individuelle. À Kenscoff, le commissariat principal et le sous-commissariat ont été remis en état, et à Borgne (département du Nord), le poste de police a été rénové. En juillet, l'OEA a parrainé deux sessions de formation spécialisée axées sur les opérations antidrogue et les techniques d'enquête de pointe et organisées à l'intention de 35 enquêteurs, dont 2 femmes. Le 2 octobre, il a livré plus de 90 motos et un lot de matériel logistique.

22. Pour encourager le développement institutionnel à long terme, le BINUH a organisé, le 24 juillet et le 30 septembre, des réunions de haut niveau avec les responsables de la police nationale, des partenaires internationaux et des donateurs bilatéraux. Un mécanisme de coordination a été mis en place pour veiller à ce que l'appui fourni par les donateurs s'aligne sur le plan de développement stratégique global de la police, afin de réduire la fragmentation et d'éviter les doubles emplois.

23. Entre juin et septembre, le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont recensé au moins 733 meurtres et 423 personnes blessées au cours d'opérations menées par les forces de sécurité contre des gangs. Si

78 % des victimes étaient des membres de gangs, 22 % étaient des résidents touchés par des balles perdues chez eux ou durant leurs activités quotidiennes, ce qui inspire à l'Organisation des Nations Unies des inquiétudes quant aux mesures de précaution à prendre. En dehors de ces opérations, certains agents ont continué à exécuter sommairement des personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs. Grâce à un mécanisme spécialement conçu à cette fin, le BINUH et le HCDH ont transmis à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti des informations sur 100 cas d'exécutions extrajudiciaires et de tentatives d'exécutions extrajudiciaires (142 morts, dont 126 hommes, 14 femmes et 2 enfants, et 30 blessés). Aucune enquête n'a été achevée ni transmise au Directeur général de la Police nationale d'Haïti. Depuis le début du processus de vérification des antécédents en juin 2023, l'Inspection générale a mené des enquêtes au sujet de 334 agents. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, le BINUH et le HCDH ont également prêté leur concours à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

24. Le 20 septembre, une opération de drone a été menée par l'unité spéciale de la police contre un gang à Cité Soleil (département de l'Ouest). Selon les données recueillies par le BINUH et le HCDH, cette opération a fait au moins 21 morts (16 hommes adultes membres du gang et 5 membres de la population : 1 femme enceinte, 1 garçon et 3 filles) et 41 blessés (23 membres présumés du gang : 21 hommes et 2 femmes ; 18 membres de la population : 9 femmes et 7 enfants, dont 2 filles). Les autorités nationales ont informé le BINUH que la Police nationale d'Haïti se préparait à publier un rapport sur l'opération. Du 1^{er} mars au 20 septembre, ces opérations de drone ont fait au moins 547 morts (527 membres présumés de gangs et 20 membres de la population, dont 11 enfants) et 489 blessés (461 membres présumés de gangs et 28 membres de la population, dont 9 enfants).

Justice, impunité et corruption

25. Le 24 juin, le Conseil des ministres a adopté des décrets portant révision de ceux du 11 mars 2020 relatifs au Code pénal et au Code de procédure pénale, en y intégrant de nouvelles dispositions proposées par la Commission de mise en œuvre de la réforme pénale. L'entrée en vigueur de ces codes est prévue pour le 24 décembre 2025. Le BINUH, avec le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, continue de prêter son concours à la Commission, notamment en procédant à l'évaluation des effets de la réforme.

26. Le 3 juillet, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a célébré son treizième anniversaire en présence du Conseil présidentiel de transition, du Premier Ministre et de hauts responsables des autorités judiciaires. Son Président a souligné les réalisations et les défis persistants, notamment la paralysie de l'activité judiciaire dans plusieurs juridictions en raison de l'insécurité et du manque de ressources, et a appelé à un plus grand soutien en faveur de la réforme judiciaire.

27. Les efforts pour poursuivre les chefs de gangs et les personnes qui leur sont associées ont continué. Le 10 juillet, le Procureur de Port-au-Prince a gelé les comptes bancaires des personnes visées par des sanctions du Conseil de sécurité et a ouvert des enquêtes. Le 28 juillet, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a adopté un Protocole encadrant le traitement judiciaire des ressortissants haïtiens déportés ou extradés, accusés de crimes financiers ou de complicité avec des groupes criminels ou terroristes, exigeant la remise immédiate des personnes concernées au Procureur. L'ancien sénateur Nènel Cassy, accusé d'avoir des liens présumés avec des gangs, a été arrêté le 2 août par la Police nationale d'Haïti et libéré le 19 août par le Procureur de Port-au-Prince.

28. Les procédures judiciaires liées aux affaires très médiatisées sont restées lentes. Le 16 juillet, la Cour d'appel de Port-au-Prince a clos les audiences dans l'enquête sur l'assassinat du Président de l'époque, Jovenel Moïse, à la suite de la requête présentée par le Procureur pour demander l'annulation de l'ordonnance de janvier 2024 concernant le renvoi de l'accusé devant le Tribunal de première instance pour des raisons de procédure. La Cour délibère actuellement sur cette affaire et n'a pas encore rendu sa décision. Des audiences sur le massacre de Pont Sondé ont eu lieu, tandis que l'enquête sur le massacre de Wharf Jérémie, se poursuit, avec le concours du BINUH et du HCDH. Aucun progrès tangible n'a été réalisé dans d'autres affaires, notamment les massacres de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019), et l'assassinat en 2020 du bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, Monferrier Dorval.

29. Le 17 juillet, le Comité de suivi de la chaîne pénale de Port-au-Prince a repris ses travaux, réunissant des acteurs du monde judiciaire, de la société civile et de la communauté internationale pour aborder la question de la détention provisoire, et a convenu de se réunir régulièrement. Les 15 et 16 juillet, le parquet de Port-au-Prince, avec le concours du BINUH et du HCDH, a commencé à reconstituer les dossiers judiciaires de 21 mineurs détenus au Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Le même mois, le BINUH et le HCDH ont financé des audiences pénales au tribunal des Cayes, ce qui a permis de statuer sur 27 affaires, à l'issue de quoi 25 personnes ont été libérées et 8 autres condamnées.

30. Le Programme d'appui à la justice et de lutte contre l'impunité, mis en œuvre par le PNUD en coopération avec le BINUH, a organisé deux ateliers : le 8 août aux Cayes, sur la corruption dans le système judiciaire (32 participants) et les 27 et 28 août au Cap Haïtien, pour renforcer les capacités des assistants juridiques (39 participants). Le BINUH et le PNUD ont également aidé l'École de la magistrature à organiser un symposium à Port-au-Prince, du 9 au 11 juillet, à l'intention de 165 personnes, dont 100 femmes, qui ont évalué les enjeux de la lutte contre les infractions sexuelles et les progrès accomplis.

31. Le BINUH, le HCDH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont continué à fournir un soutien technique et logistique pour rendre opérationnelles les deux unités judiciaires spécialisées créées par décret le 14 avril 2025. Au 30 septembre, le Ministère de la justice et de la sécurité publique avait recruté six procureurs pour servir dans ces unités, le HCDH et l'ONUDC prêtant leur appui au processus de sélection afin de garantir le professionnalisme, la transparence et l'intégrité. Le recrutement de magistrats se poursuit.

Système pénitentiaire

32. La situation dans les prisons haïtiennes reste désastreuse, caractérisée par une forte surpopulation, le manque d'aération, un accès limité aux soins de santé et des pénuries alimentaires, ce qui a contribué à un nombre élevé de décès. En juillet, 13 détenus sont décédés à la prison de Jacmel en raison de l'extrême chaleur et de la forte surpopulation. Conçue pour accueillir 139 détenus, cette prison en compte actuellement 779, dont 36 femmes, 81 % des personnes incarcérées étant en détention préventive et l'espace individuel se limitant à seulement 0,14 mètre carré. La dégradation des conditions a poussé le BINUH à intensifier sa coopération ; le Représentant spécial a rencontré les autorités nationales pour aborder les problèmes systémiques qui concernent l'ensemble des prisons. Le BINUH a demandé le déploiement urgent de personnel médical, la tenue d'audiences ad hoc pour réduire la détention provisoire et la construction de nouvelles installations. Au 10 septembre, la population carcérale nationale s'élevait à 7 235 détenus, dont 399 femmes, 247 garçons et 31 filles, parmi lesquels 5 894 (81,5 %) étaient toujours en détention

provisoire. Le taux d'occupation a atteint 299 %, l'espace individuel se limitant à seulement 0,34 mètre carré par détenu.

33. En juillet, le désengagement marqué d'un prestataire international de soins de santé en milieu carcéral de longue date a contribué à aggraver la situation médicale. En réponse, le BINUH a concouru à l'élaboration d'un plan d'action urgent et a organisé une réunion de coordination, le 8 août, avec la Direction de l'administration pénitentiaire et le Ministère de la santé publique et de la population. L'un des principaux résultats a été un accord visant à formaliser les dispositions en matière de soins de santé grâce à un protocole d'accord entre les deux ministères, ainsi qu'à renforcer le contrôle de la Direction sur les données sanitaires des établissements pénitentiaires.

34. Le BINUH et le HCDH ont commencé à fournir un soutien juridique, administratif et technique aux autorités judiciaires afin d'organiser des audiences pénales pour les mineurs en détention dans les 18 juridictions du pays. Entre septembre 2022 et mars 2025, quatre évasions de grande ampleur, dont celle du centre pénitentiaire pour femmes, ont conduit à une réduction d'environ 44 % de la capacité carcérale nationale. Le seul site encore fonctionnel, situé à Port-au-Prince et initialement prévu pour 90 mineurs, est désormais surpeuplé, avec plus de 600 détenus de toutes les catégories. Comme il n'est pas prévu de rouvrir les établissements dont des détenus se sont évadés, en raison des contraintes liées au contrôle des gangs et aux ressources, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a approuvé une proposition du BINUH visant à créer une unité spéciale, associant des partenaires nationaux et internationaux, chargée d'améliorer les conditions de détention, de mettre en place des infrastructures durables et de gérer les détenus à haut risque.

Lutte contre la violence de proximité

35. La dissolution de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion en mai 2025 a créé un vide institutionnel et entravé la mise en œuvre des activités connexes au niveau national. En l'absence d'un homologue spécialisé, les efforts de désarmement et de réduction de la violence de proximité se sont appuyés sur des mécanismes ad hoc et sur le soutien international, et l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle chargée de mettre en œuvre la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réinsertion et de lutte contre la violence locale continuant quant à elle de réunir les institutions nationales et les partenaires internationaux concernés afin d'assurer la coordination.

36. Le BINUH a facilité l'organisation d'un forum national du secteur privé sur le désarmement, le démantèlement, la réinsertion et la réduction de la violence locale, du 29 au 31 juillet, avec 132 participants, dont 45 femmes, représentant 10 chambres de commerce départementales. Le coordonnateur du Conseil présidentiel de transition était également présent. Les participants ont proposé des moyens de promouvoir le désengagement des jeunes des gangs, et leur réinsertion socioéconomique au niveau local.

37. Le 15 juillet, le BINUH a réuni l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle pour examiner la question du recrutement d'enfants par les gangs. Cette réunion a appuyé l'action de la Commission présidentielle chargée de mettre en place un réseau national de centres d'accueil et de réinsertion pour les enfants sortis des gangs ou en conflit avec la loi. Les discussions ont porté sur un protocole national de désengagement, une unité technique conjointe pour les enfants associés aux gangs et une coordination interministérielle plus forte. Ces initiatives témoignaient d'un engagement croissant en faveur de la protection des enfants dans un cadre plus large et mettent en avant la nécessité d'une approche multisectorielle de la prévention et de

la réinsertion. Le BINUH a également collaboré avec les autorités de transition et la société civile pour faciliter l'élaboration de parcours de réinsertion incluant l'accueil, la réunification familiale, l'éducation et l'accès à l'emploi.

38. Le BINUH a continué à soutenir le groupe de travail sur la sécurité et la justice de l'équipe spéciale interministérielle chargée de la gestion des armes et des munitions, en coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'ONUDC, afin d'améliorer la traçabilité, la sécurité des stocks d'armes et la sécurité des communautés. Le 16 juillet, le BINUH a également participé à l'examen à mi-parcours de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, partageant l'expérience du pays et contribuant aux recommandations régionales.

Institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile

39. Le BINUH et le HCDH ont contribué aux efforts nationaux de lutte contre la corruption en renforçant les capacités de la société civile et en œuvrant aux côtés des institutions publiques. En juin, une organisation de la société civile, en partenariat avec l'Office de la protection du citoyen, a formé 27 organisations à Ouanaminthe (département du Nord-Est) aux techniques d'audit social afin d'améliorer le contrôle des projets publics. L'atelier a conclu un cycle de sessions dans quatre départements (Centre, Grand'Anse, Artibonite et Nord-Est), qui a permis à 78 organisations de la société civile de se doter d'outils pour surveiller les autorités locales et faire mieux appliquer le principe de responsabilité.

40. Grâce à l'initiative « Club paix et intégrité », mise en œuvre avec deux partenaires nationaux depuis novembre 2024, le BINUH et le HCDH ont fait la promotion de la participation des jeunes à la vie civique. Le programme a bénéficié à 17 écoles dans 17 communes, et permis de promouvoir les principes de responsabilité et d'intégrité grâce à des activités interactives auxquelles ont été associés 495 élèves (238 garçons et 257 filles). Parallèlement, 38 projets menés par des jeunes pour promouvoir les droits humains, les valeurs civiques et la cohésion sociale, en privilégiant la consolidation de la paix, la protection de l'environnement et la résilience des communautés, ont été mis en œuvre dans 24 communes. Les activités prévoyaient notamment la remise en état d'espaces publics, la création de peintures murales sur des « murs de la paix », la formation à l'entrepreneuriat et le mentorat, ainsi que l'organisation de séances de dialogue entre les jeunes et la police pour instaurer la confiance. Au total, 2 644 participants (1 326 femmes et 1 318 hommes) ont participé à ces projets.

41. Les initiatives de renforcement des capacités appuyées par le BINUH et le HCDH visaient également à responsabiliser davantage les jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains. En juillet, un programme de trois mois mené par une organisation locale de défense des droits humains s'est achevé, après avoir permis de former 28 jeunes (17 hommes et 11 femmes) aux principes relatifs aux droits humains, à la surveillance, à la gestion organisationnelle, au leadership, à la bonne gouvernance et aux normes relatives à l'usage de la force. Durant la deuxième phase, qui débutera en septembre, les meilleurs participants recevront une formation qui leur permettra de renforcer leurs compétences en matière de leadership.

42. Pour remédier aux différends fonciers, le BINUH et le HCDH ont organisé un atelier en juillet dans le département du Sud avec 34 représentants de l'administration publique, du système judiciaire et de la société civile pour examiner les enjeux et renforcer les mécanismes de prévention. Un suivi est prévu aux Gonaïves pour lancer des projets de recherche. Conformément à la résolution [2699 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et afin de renforcer encore l'application du principe de responsabilité par les forces de sécurité, le BINUH et le HCDH ont également aidé une organisation locale

de défense des droits humains à organiser la quatrième et dernière table ronde en 2025 entre les forces de sécurité, y compris la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti, et des groupes de défense des droits humains, ce qui a permis d'instaurer un climat de confiance et d'identifier des pistes concrètes de coopération.

IV. Coordination avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité

43. Après la tenue de réunions préparatoires en juillet, le BINUH, l'ONUDC et la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont organisé des sessions mensuelles en août et en septembre pour approfondir la coopération et mener des évaluations conjointes de la situation en matière de sécurité, de dynamique des gangs, de trafic et de contrôle des frontières. Les participants ont souligné l'importance d'une coopération constante avec la Police nationale d'Haïti s'agissant des besoins opérationnels et de formation, et des représentants de la Police nationale participeront aux prochaines réunions. Avant l'expiration du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité le 2 octobre, le Conseil de sécurité a adopté, le 30 septembre, la résolution [2793 \(2025\)](#), autorisant la transition de la Mission vers une Force de répression des gangs.

44. Dans le cadre de son mandat de surveillance du respect des droits humains et de renforcement des capacités, le HCDH a animé, entre juin et septembre, 2 sessions de prédéploiement et 8 sessions de formation en mission et de formation des formateurs, auxquelles ont participé 205 membres du personnel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (199 hommes et 6 femmes) originaires d'El Salvador, du Guatemala et du Kenya. Ces sessions ont porté sur le respect des droits humains, le recours à la force, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le traitement des enfants associés à des gangs et les principes humanitaires, avec des contributions de la coordonnatrice interorganisations pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. En août, le HCDH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont organisé à Cap-Haïtien un atelier multipartite en vue d'harmoniser le programme de formation aux droits humains avant le déploiement, auquel ont participé des représentants de la Mission, des pays participants (Bahamas, El Salvador, Guatemala et Kenya) et des partenaires financiers.

45. Le HCDH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont dispensé 12 formations sur le mécanisme de plainte et de signalement de la Mission à 391 organisations de défense des droits humains (qui ont bénéficié à 84 hommes et 205 femmes). Entre juin et septembre, le HCDH a suivi quelque 70 opérations menées par les forces de sécurité haïtiennes appuyées par la Mission et n'a confirmé aucune violation imputable aux forces ; les conclusions ont été analysées avec les responsables de la Mission aux fins de la planification. Le 2 septembre, le BINUH et le HCDH ont contribué à la table sectorielle sur la sécurité et ont réaffirmé leur engagement à professionnaliser la Police nationale d'Haïti, à renforcer le système judiciaire et à intégrer les droits humains dans les stratégies de sécurité.

V. Les femmes et la paix et la sécurité

46. De mai à août, le dispositif de surveillance, d'analyse et de communication mis en place par le BINUH pour assurer le suivi des cas de violence sexuelle qui sont le fait de personnes armées a enregistré 582 incidents de violence sexuelle concernant 635 victimes, principalement des femmes et des filles. Les viols collectifs

représentaient 85 % des cas. Les gangs de Grand Ravine, Village de Dieu et Les Argentins ont été identifiés comme les principaux auteurs de ces actes. Bien que 346 incidents se soient produits avant la période couverte par le présent rapport, ils n'ont été révélés aux entités des Nations Unies que plus tard.

47. Parallèlement, le sous-groupe chargé de la question de la violence de genre a reçu 2 646 signalements d'incidents de violence de genre entre juin et août, dont 56 % étaient des viols ou des agressions sexuelles, seulement 25 % des personnes rescapées ayant déclaré avoir pu recevoir des soins médicaux dans les 72 premières heures.

48. Le BINUH et le HCDH ont formé 56 enquêteurs de la Police nationale d'Haïti (dont 31 femmes) à Port-au-Prince pour contribuer au renforcement de la capacité des forces de l'ordre d'enquêter sur les cas de violences sexuelles et, par ailleurs, ont créé des plateformes de coordination avec des prestataires de services et des groupes locaux dans quatre commissariats de police. Le 17 septembre, une campagne menée par la police pour réduire la stigmatisation autour du signalement a été lancée avec le soutien de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du HCDH, ce dernier ayant continué à dispenser des conseils à la commission ministérielle sur la lutte contre l'impunité en matière de violence sexuelle.

49. Les initiatives de sensibilisation aux violences sexuelles et fondées sur le genre se sont intensifiées. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a poursuivi ses activités de sensibilisation aux services et aux dispositifs d'aiguillage, et entre juin et août, le Service des droits humains a organisé 22 sessions dans sept sites de personnes déplacées, qui ont bénéficié à 393 personnes (dont 286 femmes). En juillet, le BINUH a participé aux côtés de 59 chefs vaudous (38 femmes) dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite à une activité de prévention et d'intervention destinée à remettre en question les normes sociales préjudiciables. Les sessions de formation organisées par l'UNICEF visaient à permettre à 150 personnes, dont 75 femmes, de renforcer leur rôle dans la diffusion de messages positifs destinés à prévenir la violence de genre au sein de leurs communautés, et à 32 travailleurs de première ligne d'assurer une orientation efficace et respectueuse des personnes rescapées vers les services appropriés de lutte contre la violence de genre et d'apporter des réponses plus rapides et plus efficaces dans les cas de protection.

50. Le BINUH, en partenariat avec l'OIM et l'Université Quisqueya, a mené à bien un projet financé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix visant à renforcer la cohésion sociale et à améliorer le leadership des femmes en matière de médiation. Au total, 124 femmes – dont des responsables de la société civile, des agents de la police de proximité et des responsables de camps – ont été formées au règlement des conflits et à la médiation en tant qu'ambassadrices de paix ; 62 d'entre elles ont reçu une formation avancée de formatrices afin d'assurer la pérennité de cette initiative. Le projet a fait progresser le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en plaçant les femmes et les jeunes au cœur des efforts de stabilisation et en renforçant les relations entre les forces civiles et les forces de sécurité. En août, 58 organisations haïtiennes et étrangères ont, dans une lettre ouverte, exhorté le Conseil présidentiel de transition à donner la priorité à la participation des femmes aux affaires publiques et à renforcer la protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

51. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a appuyé les processus nationaux et régionaux qui promeuvent le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment en participant aux consultations avec la Banque interaméricaine de développement consacrées au plan de relance et de développement à moyen terme d'Haïti pour 2025-2030 afin de garantir la participation des femmes

et l'établissement de priorités tenant compte des questions de genre. En coopération avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, ONU-Femmes a apporté un soutien technique à l'élaboration du plan d'action national sur la résolution [1325 \(2000\)](#), et a notamment fait en sorte que des consultations départementales soient menées avec 156 femmes et 51 hommes, et que 20 000 jeunes aient pu participer à une enquête en ligne. Entre juillet et août, 30 organisations dirigées par des femmes dans les départements du Centre et de l'Artibonite ont reçu une assistance aux fins de l'élaboration d'initiatives menées conjointement avec les autorités locales et le Ministère.

VI. Exploitation et atteintes sexuelles

52. Du 1^{er} juin au 31 août, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant son personnel ou celui de missions précédentes des Nations Unies. La mission a continué à veiller à ce que les victimes dans des affaires antérieures reçoivent une assistance conformément aux protocoles établis, financés par le budget de la mission. Le BINUH a également facilité les rencontres entre deux victimes et des représentants de la mission permanente concernée et a fourni une assistance juridique pour le règlement de leurs demandes de reconnaissance de paternité.

53. Une série d'ateliers de formation des formateurs sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles s'est achevée en juillet, la dernière session ayant eu lieu dans le département du Sud. Animés par la coordonnatrice interorganisations pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la Direction générale de la protection civile, avec le concours du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, les ateliers ont rassemblé 46 participants issus des principaux ministères et institutions auxquels ils ont donné des moyens de diffuser leurs connaissances, et ont contribué à l'élaboration d'une feuille de route qui aligne l'approche de la Direction générale de la protection civile sur les normes mondiales.

VII. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

54. La situation économique et sociale en Haïti reste précaire, et l'année 2025 devrait, selon les prévisions, marquer la septième année consécutive de contraction. La Banque mondiale estime que le produit intérieur brut devrait chuter de 2,2 %, ce qui représente une amélioration par rapport à la baisse de 4,2 % enregistrée en 2024 mais reflète toujours une grande fragilité. Le Ministère de l'économie et des finances prévoit un modeste retour à la croissance de 0,3 % en 2026 et, dans le cadre de l'établissement du budget national pour 2025-2026, s'emploie à remédier aux forts taux de pauvreté et d'inflation ainsi qu'à l'érosion des droits sociaux et économiques. Le contrôle que les gangs exercent sur les principales routes alimente l'inflation, qui devrait se situer entre 20 % et 30 % en 2025, aggravant l'insécurité alimentaire et mettant en péril le niveau de vie de base.

55. L'équipe de pays des Nations Unies a continué à mettre en œuvre son cadre de coopération, en s'adaptant aux priorités de la crise, notamment à l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de personnes expulsées. Les 4 et 5 septembre, le PNUD et l'UNICEF se sont concertés avec le Gouvernement au sujet du plan de relance et de développement à moyen terme pour 2025-2030, conçu avec des partenaires internationaux.

56. Le Gouvernement a également mis en place un mécanisme de soutien aux entreprises avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour aider les petites entreprises. Le 11 septembre, ONU-Femmes et la Ministre à la condition féminine et aux droits des femmes ont lancé la première session du groupe de travail sur le profil du pays en matière d'égalité des genres afin de renforcer les politiques fondées sur des données probantes et tenant compte des questions de genre.

Protection sociale et sécurité alimentaire

57. Grâce au programme « Better Work Haïti », mis en œuvre par l'OIT et la Société financière internationale, 3,1 millions de dollars d'indemnités de licenciement et d'arriérés de salaires ont été récupérés pour 5 200 travailleurs déplacés, tandis que 8 500 travailleurs, dont de nombreuses jeunes femmes, ont été inscrits à des régimes d'assurance maladie. Les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale ont lancé des initiatives visant à renforcer les systèmes de protection sociale. Le Gouvernement a créé un fonds d'affectation spéciale pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes, et les programmes du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis de revitaliser la production de riz et de créer des emplois. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, des unités supplémentaires de production de farine de fruits à pain étaient en cours de construction dans le cadre du projet PROFIT OIT-PAM pour approvisionner les cantines scolaires, créant ainsi 200 emplois, dont 60 % pour des femmes. Aux Cayes, la reconstruction des écoles après le tremblement de terre, qui bénéficie de l'appui de l'UNICEF et de l'UNOPS, a elle aussi permis de créer des emplois.

Protection de l'enfance

58. La protection de l'enfance est restée une préoccupation majeure, les gangs ayant intensifié le recrutement de mineurs, ce à quoi s'ajoutent l'insécurité, les déplacements de population et la faiblesse des institutions. À la fin du mois d'août, 1 606 écoles étaient fermées – 1 087 totalement et 519 partiellement –, plus de 243 000 enfants étant concernés, principalement dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite. En outre, 102 écoles, soit 38 % des sites de personnes déplacées, ont été utilisées comme abris, ce qui compromet encore davantage les environnements protecteurs. Selon l'OIM, en juin 2025, environ 700 000 enfants – soit 53 % des près de 1,3 million de personnes déplacées – avaient été déplacés par la violence, soit une augmentation de 24 % depuis décembre 2024. Dans la capitale, 45 % des établissements de santé ont été fermés ou détruits, et seuls 36 % d'entre eux sont pleinement fonctionnels. Le HCDH a recensé 60 cas d'enfants victimes de meurtres ou blessés, et au moins 12 cas d'enfants enlevés. Les structures d'aide aux mineurs ont été élargies, et le BINUH, le HCDH et les partenaires ont prêté leur concours aux initiatives en faveur de l'action judiciaire, de la réinsertion et de la sensibilisation, notamment en assurant la formation de 236 adolescentes en tant que leaders au sein de la communauté.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

59. À la fin du mois de juillet 2025, le nombre de sites accueillant des personnes déplacées était passé de 246 à 272, près de 210 000 personnes s'y abritant. Si 65 % des sites se trouvent dans les départements du Centre et de l'Artibonite, la plupart des personnes déplacées restent concentrées dans la capitale. Un programme gouvernemental de réinstallation n'a permis qu'une modeste réduction de 2,4 % du nombre de personnes déplacées. Les conditions de vie sur les sites restent

désastreuses, caractérisées par l'insécurité, le manque de services essentiels et un extrême dénuement, les femmes, les enfants et les personnes handicapées étant exposés à des risques accrus en matière de protection.

60. À la fin du mois d'août, l'OIM estimait à 1 287 593 le nombre de personnes déplacées et à 27 287 le nombre de migrants renvoyés de force en Haïti. L'utilisation généralisée d'écoles comme sites de déplacement reste très préoccupante : à la mi-2025, 102 des 272 sites, soit près de 38 %, étaient des écoles, ce qui a fortement entravé l'accès à l'éducation et endommagé les infrastructures. En juillet et en août, l'Office national de la migration a commencé à reloger les familles installées dans trois écoles de Port-au-Prince, mais la fermeture des écoles en tant qu'abris reste essentielle pour rétablir l'accès à l'éducation et assurer la protection des enfants.

61. Le choléra reste une menace pour la santé publique. Depuis janvier, plus de 2 500 cas suspects et 91 cas confirmés ont été signalés, y compris dans les sites de personnes déplacées. Bien que le nombre de cas suspects ait diminué à l'échelle nationale, les risques persistent en raison de la mauvaise qualité de l'eau, de l'insuffisance des infrastructures d'assainissement et des déplacements. Le Ministère de la santé publique, avec le concours de l'Organisation panaméricaine de la Santé, de l'Organisation mondiale de la Santé et de donateurs, a intensifié les mesures de lutte contre le choléra dans 66 sites à haut risque de la région de la capitale, en déployant des équipes d'intervention rapide et en prépositionnant des fournitures grâce à la forte mobilisation de la communauté. Dans la capitale, 45 % des établissements accueillant des patients hospitalisés sont fermés ou ont été détruits et seuls 36 % sont pleinement fonctionnels.

62. Les partenaires humanitaires continuent d'intensifier l'aide vitale. Quelque 1,8 million de personnes ont reçu une forme ou une autre d'aide humanitaire entre janvier et juin. Pour améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'UNOPS a fourni 42 véhicules et 134 motos à la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, afin de permettre un déploiement dans les zones reculées.

63. Environ 1,5 million de personnes ont reçu une aide alimentaire, 130 millions de litres d'eau ont été distribués et 80 000 personnes déplacées ont reçu des kits d'assemblage d'abri. Des allocations-logement ont été accordées à 6 000 personnes, 250 000 enfants ont fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition et plus de 26 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë ont reçu un traitement. Plus de 1 000 femmes et filles exposées à la violence de genre ont bénéficié d'abris temporaires et d'un soutien psychosocial. Parallèlement, le renforcement de la résilience a progressé. L'UNOPS a achevé le Centre d'entretien routier à Saint-Michel de l'Attalaye, qui permettra d'améliorer la connectivité rurale, tandis que dans le nord d'Haïti, les travaux communautaires comprenaient un ponceau et 100 mètres de canal de drainage pour renforcer la protection contre les inondations.

64. Du 27 au 29 août, l'UNICEF a organisé une session de formation à l'intention de 32 travailleurs de première ligne (travailleurs sociaux, psychologues, agents de protection, etc.) dans le but d'améliorer leur expertise technique et leur compréhension approfondie de la violence de genre, de la gestion des dossiers relatifs à la protection de l'enfance et du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, ainsi que la capacité d'intervention conformément aux principes fondamentaux de sécurité, de confidentialité, de non-discrimination et de consentement éclairé. Grâce à des outils pratiques et à des connaissances actualisées, les participants ont renforcé leur capacité d'assurer une orientation efficace et respectueuse des personnes rescapées vers les services appropriés de lutte contre la violence de genre et d'apporter des réponses plus rapides et plus efficaces dans les cas de protection.

IX. Situation opérationnelle

65. L'insécurité a entravé la liberté de circulation à Port-au-Prince et dans les principaux couloirs d'approvisionnement, limitant la mobilité du personnel, l'accès à l'aide humanitaire et le soutien logistique. La capacité d'approvisionnement local est restée quasi inexistante en raison de l'insécurité et de la contraction de l'économie, obligeant à se tourner vers des sources régionales et internationales, plus coûteuses et aux délais de livraison plus longs. Malgré les conditions hostiles et une présence internationale réduite, les efforts déployés par la mission ont permis d'assurer l'exécution du mandat, le personnel ayant été déployé selon un système de rotation propice à la mise en œuvre des programmes de travail, grâce à une présence directe sur le terrain et à des consultations en ligne avec les partenaires locaux.

66. Grâce à l'efficacité accrue du transport aérien assuré par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, résultant de la mise en place d'un deuxième pont aérien à Jacmel (département du Sud-Est), la présence de la mission est passée de 17 à 20 membres du personnel en rotation recruté sur le plan international, ce qui, combiné au déploiement régulier de l'ensemble du personnel de sécurité, du personnel technique et du personnel national, a permis à la mission d'avoir une présence de 60 % sur le terrain dès le mois d'août. Un nouvel effort du Service pour fournir une capacité de ravitaillement au pont aérien de Jacmel a encore renforcé la capacité de transport aérien en septembre, doublant la présence internationale de la mission, dont 40 membres du personnel sont désormais recrutés sur le plan international, et portant la présence du BINUH sur le terrain à 70 %. D'autres mesures sont en cours pour mettre en place des protocoles de sécurité supplémentaires, des contrats commerciaux de réserve, des accords de remboursement conclus avec les États Membres et avec les entités des Nations Unies disposant de moyens aériens dans la région, pour assurer un retour complet de l'ensemble du personnel international régulièrement déployé au cours des prochains mois et une présence de 100 % du personnel de la mission recruté sur le plan international à Port-au-Prince.

67. Le BINUH a procédé à une révision du concept de la mission afin de donner la priorité à ses bons offices et à son appui politique, à la coordination de la sécurité et à la surveillance des droits humains, tout en reportant d'autres activités afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires dans l'exécution du mandat.

X. Observations

68. Les autorités nationales et les parties prenantes devront prendre des décisions cruciales dans les mois à venir, avant la date limite du 7 février 2026 qui a été fixée pour le rétablissement d'institutions démocratiques. Haïti ne peut pas se permettre un vide politique. Un dialogue interhaïtien constant reste crucial pour répondre aux préoccupations des parties prenantes concernant la voie menant aux élections et pour forger un consensus renouvelé afin de prendre de nouvelles mesures en vue de rétablir des institutions démocratiques. Je demande instamment aux autorités haïtiennes de veiller à ce que leur engagement à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections se traduise dans les faits. J'encourage toutes les parties prenantes à se rassembler et à entamer un dialogue constructif et inclusif sur les moyens d'assurer la stabilité institutionnelle, d'accélérer la transition politique et d'appuyer les efforts communs visant à améliorer la sécurité en luttant contre la violence des gangs et contre l'impunité.

69. Malgré l'intensification des efforts de la Police nationale d'Haïti, épaulée par la Mission multinationale d'appui à la sécurité, Haïti reste confronté à l'aggravation de l'insécurité et à l'influence croissante des gangs. La violence armée continue de

menacer la transition actuelle ; il reste évident que des progrès durables sur le front politique et électoral ne peuvent être pleinement réalisés sans une amélioration véritable de la situation en matière de sécurité. En conséquence, les dispositifs nationaux de sécurité, soutenue par la communauté internationale, n'ont pas permis d'améliorer de manière notable la sûreté et la sécurité de la population, qui continue de subir les effets néfastes de cette crise.

70. Je demeure fermement convaincu que seul un dialogue dirigé et porté par les Haïtiens peut permettre de guider le processus de rétablissement de la gouvernance démocratique. Mon Représentant spécial et le BINUH, dont le rôle et le mandat restent essentiels, continuent de s'employer activement à soutenir un dialogue interhaïtien constructif et ouvert à tous, en accordant une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes, afin de réduire les tensions politiques, de renforcer le consensus national et de tracer une voie commune vers une plus grande stabilité institutionnelle.

71. L'appui de la communauté internationale à l'opérationnalisation des unités judiciaires spécialisées restera essentiel pour ce qui est de garantir l'efficacité des efforts déployés par les juridictions nationales afin de traduire en justice les auteurs de crimes financiers et de faits de corruption, ainsi que d'atrocités de masse et de violences sexuelles, pour mettre fin à l'impunité et veiller à ce que les victimes obtiennent justice. Dans le même temps, la coopération internationale est nécessaire pour notre initiative, approuvée par le Ministre de la justice et de la sécurité publique, destinée à mettre en place un groupe de travail chargé d'améliorer les conditions de détention.

72. Les femmes et les enfants continuent de subir la crise de plein fouet ainsi que la violence sexuelle, l'exploitation et un accès perturbé à l'éducation. Je salue le plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), le rôle croissant que jouent les organisations dirigées par des femmes dans la consolidation de la paix, et les nouvelles structures d'aide aux enfants précédemment associés à des gangs. Il est urgent de prendre de nouvelles mesures qui donnent la priorité aux personnes les plus vulnérables, pour garantir la participation des personnes rescapées de violences sexuelles et de violences de genre à la relance et pour amener les auteurs d'actes de violence sexuelle et de violence de genre à rendre des comptes. Je reste également très préoccupé par les répercussions dévastatrices de la violence des gangs sur les communautés, en particulier sur les enfants. Parallèlement aux opérations de sécurité, les interventions complémentaires devraient privilégier la prévention du recrutement et concourir au désengagement et à la stabilisation. J'encourage les autorités haïtiennes, avec le soutien du BINUH et de ses partenaires, à élaborer un programme structuré de défection volontaire et de réinsertion des filles et des garçons qui tienne compte des questions de genre et qui soit conforme aux normes relatives aux droits de l'enfant, et à désigner une institution nationale chargée de diriger les mesures de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, en veillant à ce que le pays s'approprie ces mesures et à ce que celles-ci s'inscrivent dans la durée. De même, j'exhorte le Gouvernement à faire le nécessaire pour que les opérations de sécurité soient menées dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains, à garantir l'obligation de rendre compte des violations grâce à des mécanismes transparents et à assurer l'accès à la justice pour les victimes, en particulier celles qui vivent dans des situations de vulnérabilité.

73. Je reste préoccupé par l'ampleur et les répercussions des déplacements internes en Haïti, où plus de 1,3 million de personnes sont déplacées, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans le pays en raison de la violence et de l'insécurité. Cette situation continue de mettre en péril la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire des populations touchées. Bien que le Gouvernement ait pris des mesures en faveur de la relocalisation, les progrès restent modestes et les partenaires humanitaires

continuent de faire face à de sérieuses contraintes en matière de financement et d'accès. J'exhorte les autorités nationales, avec le soutien constant des partenaires internationaux, à donner la priorité à des solutions durables pour les communautés déplacées, tout en veillant à ce que l'action humanitaire soit financée de manière adéquate afin de répondre aux besoins urgents et d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Au 12 septembre, l'appel humanitaire en faveur d'Haïti était cependant l'un des moins financés au monde, moins de 12 % des 908 millions de dollars nécessaires ayant été versés.

74. Je me félicite de l'adoption de la résolution [2793 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil autorise la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité vers une Force de répression des gangs et demande la création d'un Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) chargé de fournir un soutien logistique et opérationnel à cette Force. La création d'un Bureau d'appui des Nations Unies financé par les contributions statutaires allouées aux opérations de maintien de la paix est l'une des recommandations que j'ai faites au Conseil de sécurité le 24 février (voir [S/2025/122](#)). Je demande aux États Membres de soutenir la Force de répression des gangs, notamment grâce à des contributions volontaires accrues et en fournissant des agents en tenue, pour aider à surmonter les obstacles auxquels s'est heurtée la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Je me félicite également de l'initiative de l'OEA tendant à élaborer, en consultation avec les autorités haïtiennes, la CARICOM et l'Organisation des Nations Unies, une feuille de route destinée à aider Haïti. Il s'agit là d'une occasion cruciale d'aligner davantage les initiatives de soutien régionales et internationales sur les priorités convenues au niveau national. L'Organisation est prête à continuer de fournir un soutien technique et logistique au Conseil électoral provisoire afin de reconstituer ses capacités et de jeter les bases de l'organisation de processus électoraux crédibles, inclusifs et participatifs.

75. Dans ces circonstances extraordinaires, je salue le dévouement du personnel des Nations Unies en Haïti, sous la direction de mon Représentant spécial. Je suis reconnaissant à mon ancienne Représentante spéciale, María Isabel Salvador, pour les services dévoués qu'elle a rendus à Haïti et je souhaite la bienvenue à Ruiz Massieu, qui prend ses fonctions en tant que nouveau Représentant spécial pour Haïti et Chef du BINUH.

Annexe

The present annex provides available information on cases of gang violence, criminal activities and human rights abuses and violations, including sexual and gender-based violence, in Haiti, in accordance with paragraph 21 of Security Council resolution 2743 (2024).

Figure I
Victims of kidnapping by gender and age group

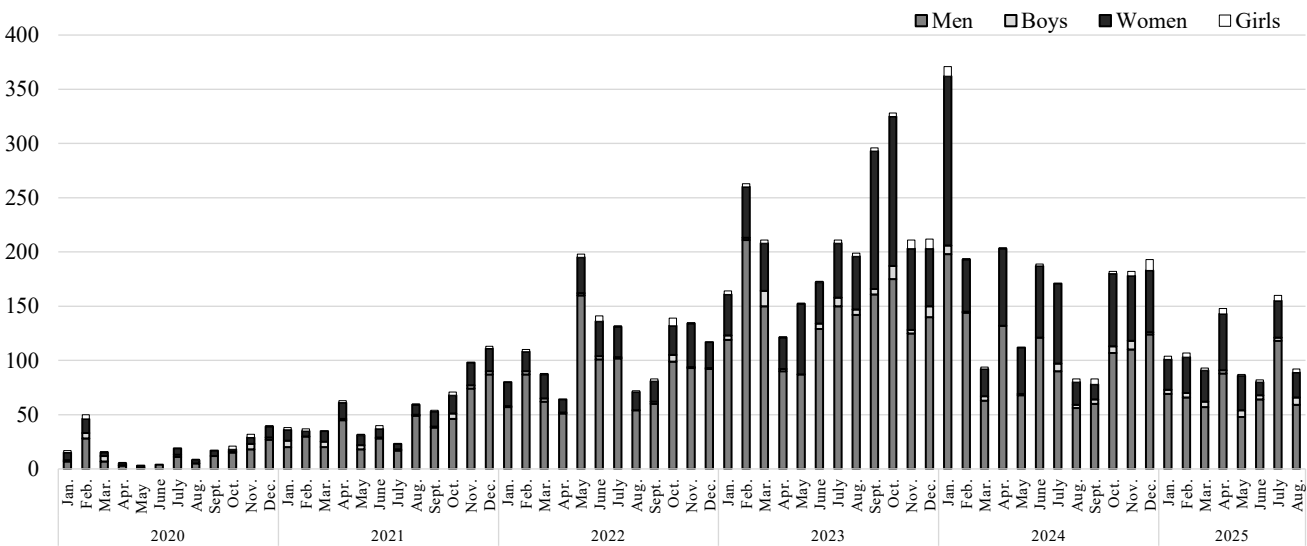


Figure II
Intentional homicides by gender and age group

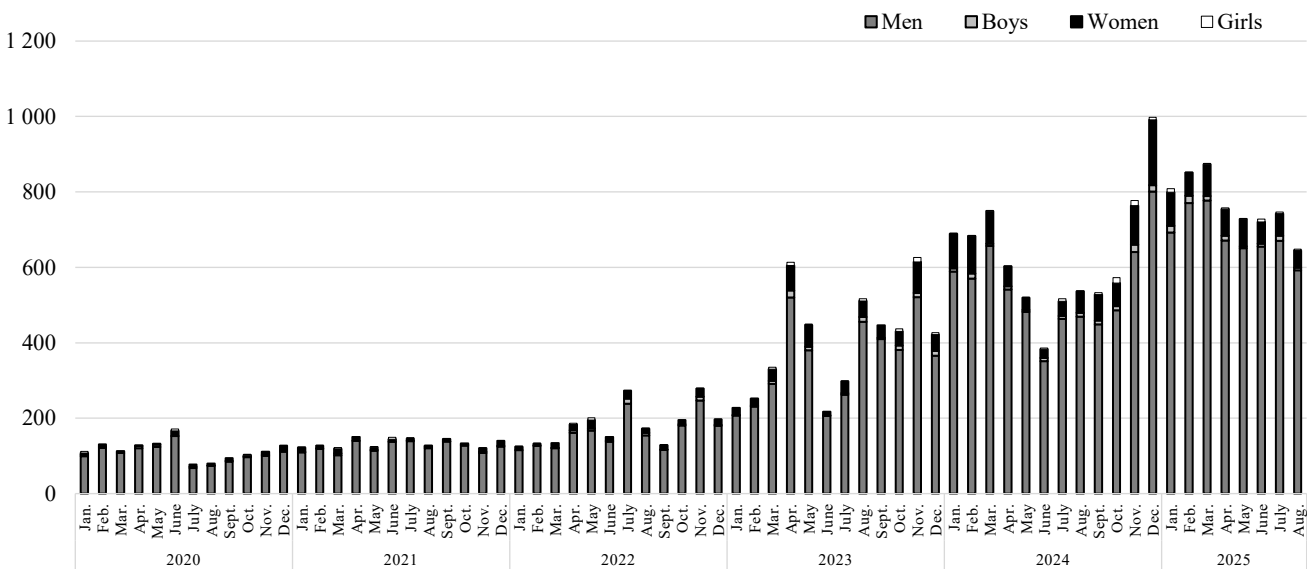


Figure III
Intentional homicides by type

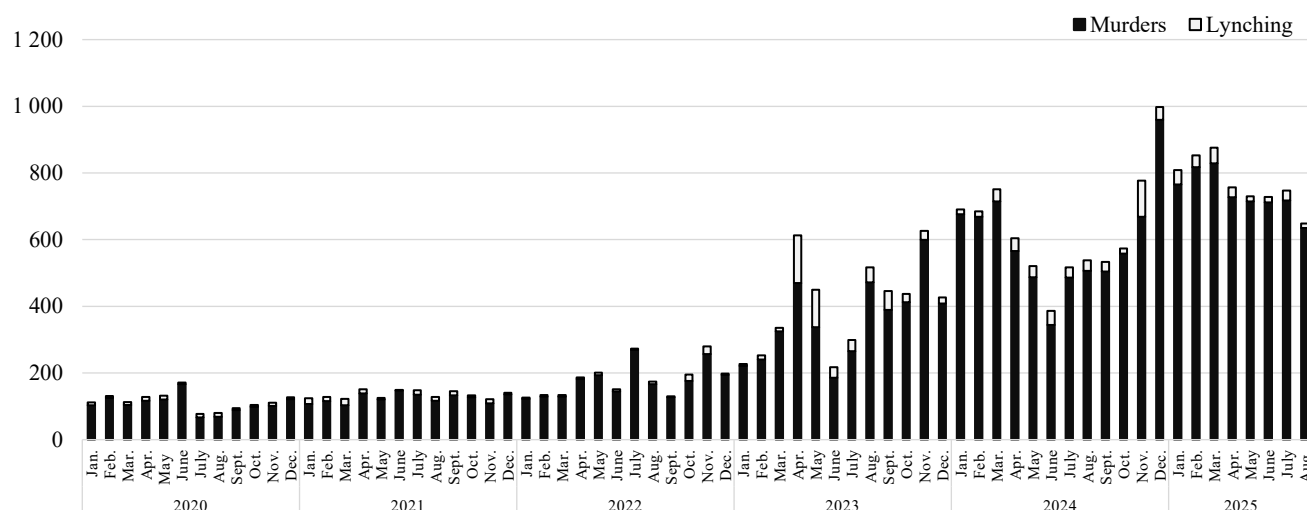


Figure IV
Haitian National Police officers

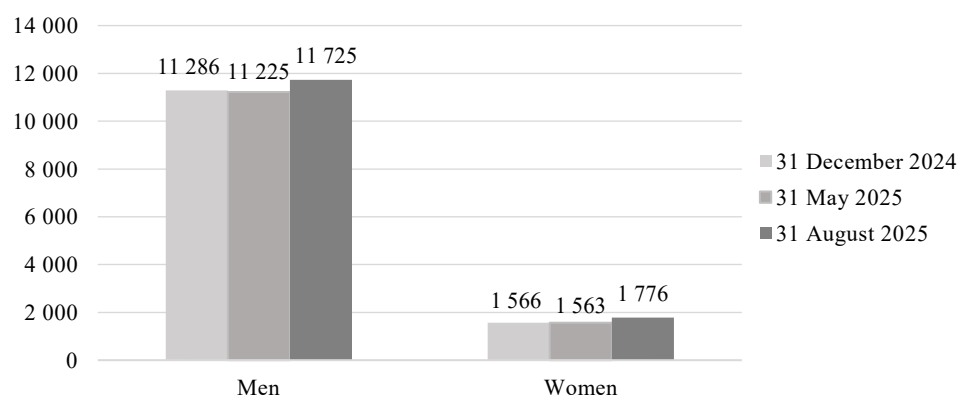


Figure V
Prison detainees by gender and age

